

# Votre installation **Photovoltaïque**



**URM vous aide à poser  
les bonnes questions**  
et vous informe sur  
les démarches administratives  
pour les installations de moins de 36 kWc





## Votre installation Photovoltaïque

Ce qu'il faut savoir avant d'installer un système photovoltaïque

### ■ L'orientation (source Hespul)

Plusieurs orientations sont possibles (cf. tableau ci-dessous), cependant l'orientation optimale est plein sud avec une inclinaison de 30°.

FACTEURS DE CORRECTION POUR UNE INCLINAISON ET UNE ORIENTATION DONNÉES					
INCLINAISON		0°	30°	60°	90°
ORIENTATION		0°	30°	60°	90°
Est	→	93%	90%	78%	55%
Sud-Est	↘	93%	96%	88%	66%
Sud	↓	93%	100%	91%	68%
Sud-Ouest	↙	93%	96%	88%	66%
Ouest	←	93%	90%	78%	55%

Par exemple : un panneau orienté Sud-Est avec une inclinaison de 30° produit à 96% de ses possibilités.

■ Position à éviter si elle n'est pas imposée par une intégration architecturale

### ■ La surface

En dessous de 15 m<sup>2</sup> de surface de panneaux d'un rendement moyen, le projet ne sera profitable qu'à plus long terme.

### ■ La puissance

Pour bénéficier de subventions et d'avantages fiscaux, la puissance doit être au maximum de 3 kWc\* pour un particulier.

### ■ Le budget (source Hespul)

Le coût moyen d'une installation photovoltaïque est de 20 000 €\*\*.

URM vous recommande de vous rapprocher de UEM (03 87 34 37 37), votre opérateur historique d'électricité, seul à même de vous proposer un contrat d'obligation d'achat.

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### Devis d'installation d'un système photovoltaïque

#### MAIRIE

Déclaration préalable (ou permis de construire si nécessaire)

#### AIDES\*

Renseignez-vous sur les financements et subventions

#### URM\*\*

Envoyez la fiche de renseignements et la copie de la déclaration préalable

#### DIDEME

Demande de déclaration d'exploiter

#### ASSURANCE

Demande d'attestation d'assurance responsabilité civile

Après un rendez-vous technique sur site, URM\*\* précisera les conditions de raccordement. Après retour des documents nécessaires, URM proposera alors un contrat de raccordement.

Dans le cadre de l'obligation d'achat, envoyez à UEM :

- > la demande de contrat d'achat
- > le récépissé de la déclaration préalable
- > l'attestation de mise en service (et d'intégration, le cas échéant)
- > l'accord de rattachement au périmètre du responsable d'équilibre (deux exemplaires)

Installez votre système photovoltaïque

Envoyez à URM\*\*

- > le contrat de raccordement signé
- > l'acompte de 50% du devis
- > l'attestation d'assurance
- > l'attestation de conformité visée par le CONSUEL

Signalez à UEM le raccordement

URM\*\* réalise les travaux de raccordement

UEM émet un contrat d'achat à votre attention

\*3 kWc = 3 Kw crête, unité qui caractérise la puissance des panneaux photovoltaïques

\*\*pour une installation de 2,9 kWc, intégrée à un toit sans particularité, hors prestations raccordement URM

\*Aides : Ademe, crédit d'impôt, Conseil Régional, Conseil Général, espace Info-Energie

\*\* URM : Réseaux de distribution d'électricité, [www.urm-metz.fr](http://www.urm-metz.fr)

# URM, votre gestionnaire de réseaux



Pour tout renseignement  
[www.urm-metz.fr](http://www.urm-metz.fr)

2, bis rue Ardant du Picq  
B.P. 10102 - 57014 METZ CEDEX 01

